



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Est

Question écrite n° 605

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la réalisation du TGV Est. Prévues initialement en 2006, la mise en service du premier tronçon du TGV Est (Vaires-sur-Marne/Baudrecourt) a été repoussée en raison de problèmes budgétaires, juridiques et techniques. Ce retard supplémentaire défavorise les entreprises et territoires du Nord-Est. Aussi, compte tenu des enjeux économiques et territoriaux, il lui demande de préciser le calendrier de mise en service du TGV Est et les mesures que compte adopter le Gouvernement en faveur des entreprises et territoires en attente de cette mise en service.

Texte de la réponse

La convention de réalisation et de financement du TGV est-européen a été signée en novembre 2000. Elle prévoyait une mise en service de la ligne en février 2006. Le délai de mise au point et de signature de cette convention a conduit à décaler une première fois le calendrier prévisionnel de l'opération de six mois, portant la mise en service prévisionnelle en août 2006. Depuis, les concertations locales pour une meilleure intégration du TGV dans son environnement, les difficultés techniques liées en particulier aux caractéristiques de certains sols, les prix jugés excessifs de certaines offres d'entreprises ont conduit le maître d'ouvrage à différer ou à relancer un certain nombre d'appels d'offres. De ce fait, la date de mise en service prévisionnelle est décalée d'un an environ. A ce jour, il n'est pas prévu de mesures spécifiques en faveur des entreprises et des territoires concernés du fait de ce décalage.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 605

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2635

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3361